

Déclaration unitaire des syndicats CFDT - CFTC - CGT - CGT-FO - SUD de la Direction Régionale de la Réunion au CTP du 23 mai 2006

La Réunion, bien que région française, est avant tout un petit bout d'Afrique. D'aussi loin que remonte la mémoire réunionnaise, les moustiques sont présents sur l'île. 13 espèces ont été répertoriées dont 3 dangereuses. De même, on connaît depuis longtemps l'existence de plus de 500 arbovirus dont au moins 100 sont pathogènes pour l'homme.

Le chikungunya se manifeste par une forte fièvre, des éruptions cutanées, des maux de tête, des gonflements et douleurs des articulations. Si certains symptômes ne durent que quelques jours, les inflammations et douleurs articulaires ainsi qu'une fatigue générale perdurent. Et à ce jour, le corps médical ne peut donner un pronostic sur la durée de ces douleurs. Les personnes malades présentent souvent un état dépressif, lié aux douleurs et à la fatigue.

A la fin du 1^{er} trimestre 2006, l'Institut National de Veille sanitaire évaluait à 250 000 le nombre de personnes malades, sur une population de 760 000 personnes (soit un tiers de la population). Si l'on projette au niveau national, plus de 20 millions de personnes seraient touchées par le virus. A Mayotte, où l'épidémie s'intensifie, 1/4 de la population est touchée.

Les plus récents rapports, à la fois du CIRE Réunion-Mayotte et de l'INVS, auxquels s'ajoute l'alarmante déclaration du préfet de la Réunion, Mr Cayrel, n'autorisent plus le doute quant à l'endémisation du chikungunya à la Réunion. La faillite des pouvoirs politiques locaux et nationaux à combattre ce fléau est en partie responsable de cette épidémie puis de cette endémie. Depuis plus de 30 ans, aucune démoustication n'a été effectuée sur l'île. Le service de prophylaxie de la DRASS a vu ses effectifs fondre comme neige au soleil. De ce fait, ils n'ont pas pu agir efficacement le moment venu.

La démoustication est donc très importante mais pas à n'importe quel prix. Il est inacceptable que certaines entreprises aient profité de cette épidémie pour écouler des stocks d'insecticides reconnus dangereux et interdits en métropole. Il est nécessaire, comme c'est le cas et de façon naturelle en Camargue, d'utiliser des produits qui préservent les hommes et l'environnement.

La démoustication, la prévention, la communication sur le chikungunya doivent se poursuivre même pendant l'hiver austral. Actuellement, les erreurs de l'année dernière sont en train d'être reproduites. L'hiver austral arrive, tout s'arrête. Les moyens supplémentaires mis pour la démoustication sont supprimés (départ des militaires, plus de ramassage des déchets verts et des encombrants). Nous savons tous que l'hiver austral entraîne une forte diminution de la population des moustiques. Cela redémarrera avec la venue de l'été. Il ne faut donc pas stopper les efforts fournis. C'est aberrant de penser que nous sommes parvenus à l'éradication totale du moustique. Nous en avons un exemple avec le palludisme. Les pouvoirs publics affirment que le palludisme est éradiqué dans l'île depuis 1979, or cette année quelques cas de palludisme péï ont été recensés.

Les agents de la direction régionale de l'Insee à la Réunion et à l'antenne de Mayotte n'ont pas échappé à la maladie. Depuis le début 2006, 20 personnes dont une à Mayotte sont atteintes par le chikungunya. Près de 200 jours de maladie sont imputables au chikungunya. Toutefois, elles reprennent affaiblies et diminuées physiquement. Elles ont une motricité plus réduite et appréhender et manipuler des objets, même de petits poids, occasionne de vives douleurs. Au-delà de la douleur physique, la dimension psychologique doit être prise en compte. Souffrir et se sentir diminué pendant des mois nécessite une solidarité collective.

Le virus n'a pas épargné les enquêteurs. Deux enquêteurs ont prévenu l'Insee dès qu'ils ont été infectés. Comme remerciement à leur honnêteté, la DR n'a pas renouvelé leurs contrats. En plus d'être souffrants, ils perdent leur emploi. Merci la précarité !

Face à tout cela nous demandons pour la Réunion et Mayotte :

- La reconnaissance du chikungunya comme maladie invalidante.

- Des facilités d'absence accordées aux agents atteints directement ou indirectement par ce fléau afin d'être en mesure d'y faire face. Pour cela les congés normaux, garde d'enfants ou maladies ne doivent pas être restreints.
- La mise en place d'aménagements du poste de travail afin de permettre une réintégration dans la dignité des agents affaiblis
- La distribution à tous les agents (y compris les enquêteurs) de répulsifs, et ce durant toute la durée de l'épidémie. En ce qui concernent les enquêteurs, le nombre de répulsifs doit être prévu pour chaque enquête et pour la durée de l'enquête. Si les répulsifs ne sont pas disponibles, l'Insee doit rembourser tout frais engagé par les enquêteurs pour ces produits.
- La mise en place de moustiquaires aux fenêtres de la DR
- La démoustication régulière des abords de l'immeuble et ce le temps nécessaire
- La prise en compte de l'augmentation de la charge de travail des différents services à cause de l'épidémie